Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260506-26_05_44-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE



35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 6 mai à 20h30. Date de convocation : 30/04/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. François MAINSARD, Maire, Mme Sylvie FIZELIER, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, Mme Delphine GAUTIER, Mme Virginie ROBINAULT, M. Régis ROBIN, Mme Tiphaine LEBLAY, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

Absents excusés : M. Éric LEDORMEUR pouvoir à M. Régis ROBIN, M. Jonathan LAFAIX pouvoir à M. François MAINSARD, M. Olivier MOQUEREAU pouvoir à Mme Delphine LARCHER

Secrétaire de séance : Mme Tiphaine LEBLAY

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Quorum : 8

N° 26-05-44 FINANCES : Subventions communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions communales pour l'année 2026.

Madame Delphine LARCHER, adjointe chargée de la vie associative, présente les dossiers.

Chaque association a déposé un dossier de demande de subvention accompagné de leur état des comptes bancaires et du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Vu l'avis de la commission vie associative en date du 29 avril 2026,

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité : 14 voix pour, 1 non votant (Monsieur Benoît ROUPIE, en tant que président de l'ACCA, ne prend pas part au vote)

- Décide d'attribuer pour 2026 les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2026
Détente et bonne humeur	500 €
ADL Les Rozéens	350 €
Amicale Laïque	500 €
UPRB	1 075 €
ACCA	450 €
Roz'Anim	500 €
APEL	500 €
FC Plerguer / Roz-Landrieux	675 €
ACPG	450 €
CCAS	4 500 €
Arbre de Noël	12€/enfant
Transport et sorties scolaires	38€/enfant

Monsieur le Maire évoque ensuite les demandes faites par courrier de demande de subvention exceptionnelle :

- Le président de l'ACCA, M. ROUPIE, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €, en raison de l'organisation d'un feu d'artifice lors du ball-trap.
- Le président de l'ACPG-CATM, M. LEGRAND, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, pour l'achat d'un drapeau commémoration 1914-1918, d'une valeur de 1 600€

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260506-26_05_44-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer financièrement à l'organisation du feu d'artifice à condition qu'une restauration soit mise en place.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité : 14 voix pour, 1 non votant (Monsieur Benoît ROUPIE, en tant que président de l'ACCA, ne prend pas part au vote)

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ACCA, d'un montant de 4 000 €
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ACPG CATM, d'un montant de 300 €

La secrétaire de séance
Mme Tiphaine LEBLAY

Le Maire,
M. MAINSARD François



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.